



A l'automne dernier la FGRCF, soutenu par SUD Rail a déposé un recours contre la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Cheminots auprès du Conseil d'État. Ce dernier s'est saisi de cette opportunité pour remettre en cause un droit essentiel pour notre régime spécial de prévoyance, en décrétant que le Conseil d'Administration de la Caisse ne pouvait pas décider des droits des cheminots actifs et retraités.

Désormais, c'est le gouvernement qui peut seul par décret décider du contenu des règlements prévoyance reprenant les droits des cheminots actifs et retraités.

De ce fait, les règlements actuels sont caducs et doivent être rediscutés sur certains points puis paraître sous forme de décret.

Suite à ce recours et afin qu'aucun des droits actuels des cheminots ne soit remis en cause et que le Conseil d'Administration ne puisse être déssaisi de toutes ses prérogatives, la Fédération CGT a immédiatement interpellé le gouvernement (courrier ci-joint).

Nous venons, enfin de recevoir une réponse du Ministre du Travail (ci-jointe), allant dans ce sens. Sans aucun doute celle-ci est à mettre à l'actif du bon résultat de la CGT aux élections de la Caisse de Retraite et de Prévoyance le 26 Novembre dernier (38,50%) et de la préparation de la manifestation des cheminots retraités organisée par la fédération CGT le 10 mars 2009.

Nous appelons les cheminots actifs et retraités à rester vigilants sur ce sujet.

RECOURS

contre la Caisse de Prévoyance et de Retraites des cheminots

